

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE DE DANGERS, MITTAINVILLIERS-VÉRIGNY

10 rue de la Mairie - 28190 DANGERS Tél. 02.37.22.90.05 contact@sirpdmv.fr

*Département d'Eure et Loir
Arrondissement de Chartres
Canton de Illiers-Combray*

PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL

SÉANCE DU JEUDI 24 OCTOBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-quatre octobre vingt heures zéro minute, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique de Dangers, Mittainvilliers-Vérigny, légalement convoqué le 17 octobre 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur TACHAT Mickaël, Président.

- **Étaient présents** : Mmes DROCHON Véronique, LEBEAU-CORBONNOIS Elisabeth, RENARD Annie, JOLY Amélie, DUBESSET Angélique, MM. BELLAMY André, TACHAT Mickaël, DE AGUIAR Séraphin

Formant la majorité des membres en exercice.

- **Secrétaire de Séance** : Mme Angélique DUBESSET

Ordre du jour

- Approbation du compte-rendu du 20/06/2024
- Rentrée scolaire 2024/2025
 - Effectif
 - Modification du règlement intérieur du SIRP
- Ressources Humaines
 - Départs en retraite et réorganisation du service
 - Participation à la prévoyance
- Point sur les travaux 2024
- Projets 2025
- Point budgétaire :
 - Décision modificative en investissement
- Informations diverses :
- Questions diverses

APPROBATION DU DERNIER PROCÈS VERBAL

Le Conseil Syndical, à l'unanimité des présents et représentés, APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Syndical du 20 juin 2024.

RENTÉE SCOLAIRE 2024/2025

➤ EFFECTIF

Madame DROCHON donne les chiffres à la date du 21/10/2024.

Le SIRP compte 125 élèves au 21/10/2024 contre 128 le jour de la rentrée scolaire.

REPARTITION PAR NIVEAU	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
	12	19	14	16	13	15	18	18	125

REPARTITION PAR CLASSE	PS/MS	MS/GS	CP/CE1	CE1/CE2	CM1	CM2
	22	23	22	22	18	18

REPARTITION PAR COMMUNE	
Dangers	51
Mittainvilliers-Vérigny	70
HORS COMMUNE	4
	125

RESTAURANT SCOLAIRE	INSCRITS	AU MOINS	AU PLUS	MOYENNE
	121	81	105	93

GARDERIE	INSCRITS	AU MOINS	AU PLUS	MOYENNE
Matin	83	22	43	32.5
Soir	105	23	44	33.5

TRANSPORT SCOLAIRE	INSCRITS	+ de 6 ans	- de 6 ans
	25	22	3

ETUDE SURVEILLEE	INSCRITS	1 SEANCE	2 SEANCES
	22	12	10

Monsieur le Président annonce à l'assemblée le départ d'une fratrie de 3 enfants et explique que le départ des 3 élèves est lié à une altercation avec un parent d'élève disposant d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé).

En effet, les agents de la restauration scolaire ont refusé l'accès au restaurant scolaire au parent. Les forces de l'ordre ont dû intervenir à la demande du Président du Syndicat.

Afin de respecter le secret médical, les détails ne seront pas retranscrits mais Monsieur le Président annonce à l'assemblée qu'une réunion sera organisée afin d'informer les agents sur les PAI. Il précise qu'un courrier d'excuses a été adressé à la famille.

Un point sera fait en début de chaque année scolaire sur la présence de PAI au sein de l'établissement. Chaque PAI sera répertorié dans un classeur et à la disposition des agents/élus présents au restaurant scolaire.

Délibération n°2024/18

MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU SIRP

Monsieur le Président informe l'assemblée que le secrétariat a rencontré un problème sérieux dans l'élaboration des factures du mois d'octobre. Conformément au règlement, il explique que les factures sont initialement faites en début de mois, c'est-à-dire, avant utilisation des services, afin d'éviter les impayés en fin d'année scolaire.

Suite à la mise en place du portail aux familles, les parents gèrent eux même l'inscription et la réservation aux services via BL.Enfance. Toutefois, en ce qui concerne la garderie, certaines familles ont réservé le service tous les jours, matin et soir, sans pour autant y déposer leur(s) enfant(s). Par conséquent, les factures présentaient des montants importants.

Monsieur le Président propose dorénavant, une facturation en fin de mois et sur services consommés.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, décide de modifier le règlement en indiquant dans celui-ci que les factures seront établies en fin de mois et cela pour tous les services (restauration scolaire, garderie, transport et surveillance, étude surveillée).

RESSOURCES HUMAINES

➤ DÉPARTS EN RETRAITE ET RÉORGANISATION DU SERVICE

Monsieur le Président donne la parole à Madame Annie RENARD qui informe l'assemblée qu'il va y avoir deux départs en retraite en 2025 : un agent du service de garderie et un agent qui occupe les fonctions d'ATSEM dans la classe de petite et moyenne section. Le Syndicat profite de ces départs pour réorganiser le service. Cela va engendrer une réorganisation importante du service et un premier travail a été réalisé avec les membres du bureau présenté aux membres du Conseil Syndical.

L'objectif a été de faire en sorte que les agents fassent des journées continues avec l'instauration d'une pause méridienne commune.

La nouvelle organisation nécessite le recrutement d'un personnel supplémentaire pour 2 heures de service par jour. Madame RENARD émet des réserves sur le fait que l'agent qui occupe les fonctions d'ATSEM ne soit pas

remplacé à l'issue de son départ. Madame DUBESSET précise que c'est à la charge de la Directrice de l'école de décider de l'organisation du temps de l'agent qui occupe l'autre poste d'ATSEM.

L'article R.412-127 du Code des Communes précise que « Toute classe maternelle doit bénéficier des services d'un agent communal occupant l'emploi d'agent spécialisé des écoles maternelles et des classes infantiles ».

Les collectivités ont donc l'obligation de mettre au moins un ATSEM à disposition de l'école maternelle. Toutefois, les services de cet agent peuvent éventuellement être répartis sur plusieurs classes, en fonction des moyens mis en œuvre par les collectivités.

Mesdames RENARD et DUBESSET estiment que l'absence d'un agent exerçant les missions d'ATSEM se fait au détriment des enfants.

Messieurs TACHAT et BELLAMY précisent que les deux classes de maternelle sont l'une en face de l'autre et que les portes sont toujours ouvertes. La présence d'un agent pour les deux classes semble tout à fait faisable.

Madame DUBESSET demande à Monsieur le Président pourquoi il ne souhaite pas remplacer l'agent qui occupe les fonctions d'ATSEM.

Monsieur le Président répond qu'un 2^{ème} agent représente un coût et que la loi ne l'impose pas aux collectivités.

Des solutions sont proposées : un apprenti en CAP Petite Enfance, un agent en service civique, un cumul emploi/retraite...

➤ PARTICIPATION À LA PRÉVOYANCE

Monsieur le Président informe l'assemblée que la participation de l'employeur à la prévoyance devient obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2025 et la participation santé au 1^{er} janvier 2026.

Monsieur le Président souhaite proposer une participation plus élevée que ce qu'elle est actuellement.

Madame DROCHON en profite pour informer l'assemblée que le RIFSEEP doit être révisé tous les 4 ans.

L'agent administratif n'a pas encore étudié le dossier relatif aux Lignes Directrices de Gestion dans lesquelles sont regroupées les délibérations relatives à la gestion du personnel (RIFSEEP, Autorisations Exceptionnelles d'absences, les critères d'évaluation des entretiens professionnels, les taux promus/promouvables, etc...).

Monsieur le Président souhaite revoir notamment les plafonds.

Monsieur le Président revient sur la réorganisation des postes au sein de l'école Arc-en-Ciel et sollicite les membres du Conseil Syndical pour connaître les avis.

Madame DUBESSET demande le planning actuel des agents. Monsieur le Président précise que ce planning est « un gruyère ». Il faut également revoir le temps consacré aux heures dites « de ménage » pendant les vacances scolaires afin d'obtenir une certaine cohésion et cohérence.

Monsieur le Président synthétise en proposant plus d'heures aux agents et que cela répondrait à une demande.

Monsieur BELLAMY tient à souligner que les collectivités vont vers une période d'austérité et Monsieur le Président rappelle qu'il convient de protéger les finances des communes. Il précise que si les communes de Dangers et Mittainvilliers-Vérigny avaient fusionné, le SIRP n'existerait plus et par conséquent, le poste administratif n'existerait plus, il n'y aurait plus non plus d'indemnités d'élus et donc des économies importantes.

POINT SUR LES TRAVAUX 2024

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur BELLAMY en charge des travaux du SIRP.

Monsieur BELLAMY rappelle à l'assemblée que des panneaux ont été installés cet été dans le restaurant scolaire afin d'insonoriser les lieux. Pour plus d'efficacité, il conviendrait d'installer des rideaux aux baies vitrées. En effet, les bruits du restaurant se répercutent sur lesdites parois. Ces rideaux permettraient également une isolation thermique de la salle.

Monsieur BELLAMY rappelle l'aménagement de la cuisine avec un nouveau lave-vaisselle et une table d'entrée. L'agent n'a plus besoin de porter les bacs. Le local poubelles a été réaménagé afin d'obtenir des rangements pour la vaisselle. L'objectif était d'obtenir un aménagement plus ergonomique pour les agents.

Monsieur BELLAMY informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'envisager l'achat de rideaux aussi pour la garderie et de changer l'éclairage.

Monsieur le Président informe l'assemblée que les travaux du restaurant scolaire (isolation phonique, sente extérieure, réaménagement de la cuisine) ont coûté 31.483,41 € TTC

<i>Nature des travaux</i>	<i>Entreprise</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Montant TTC</i>
Traitement acoustique	TCA	6 163.92 €	7 396.70 €
Aménagement extérieur	Paysages J & L	1 723.30 €	2 067.96 €
Mobilier et aménagement	BENARD	13 640.00 €	16 368.00 €
Plomberie/électricité/peinture	Baptiste Service	5 650.75 €	5 650.75 €
TOTAL HT		27 177.97 €	31 483.41 €

Les paiements des subventions sollicitées ont été demandés (DETR = 7.000 € et FDI = 7.218 €)
Reste à la charge du SIRP 12.959,97 €HT.

PROJETS 2025

Monsieur le Président rappelle qu'effectivement l'acquisition de rideaux phoniques et thermiques à la fois pour le restaurant scolaire mais aussi pour la garderie est nécessaire.

Les rideaux sont un complément à l'installation des panneaux phoniques.

Le corps enseignant a également formulé une demande pour le changement des lits du dortoir. Le choix se porterait sur des lits en PVC, empilables.

Madame RENARD rappelle que des alèses viennent d'être achetées à la demande de l'école.

POINT BUDGÉTAIRE

Délibération n°2024/19

DÉCISION MODIFICATIVE EN INVESTISSEMENT

Monsieur le Président propose la décision suivante afin de régler des frais liés à l'école.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre, article	DEPENSES	RECETTES
023	+ 1.000	
7067		+ 1.000

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre, article	DEPENSES	RECETTES
021		+ 1.000
2183	+ 1.000	

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, décide de modifier le budget primitif 2024 comme présenté ci-dessus.

INFORMATIONS DIVERSES

- Le repas de Noël aura lieu le jeudi 19 décembre 2024 : Monsieur le Président invite les membres du Conseil Syndical et l'agent administratif. La commune de Dangers, dont Monsieur BELLAMY est Maire, invitera Madame la secrétaire.
- Le premier conseil d'école se tiendra le 12 novembre 2024.
- Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il a reçu Madame TOINEAU, diététicienne d'Yvelines Restauration le 17/11/2024. Madame RENARD et Monsieur BELLAMY étaient présents. Cette entrevue portait sur la Loi Egalim et notamment sur les repas végétariens.
Dans sa séance du 29 octobre 2019, les membres du Conseil Syndical ont refusé de servir un menu végétarien hebdomadaire pour les motifs suivants :
« En effet le Comité syndical ne comprend pas comment des groupes de pression ultra-minoritaires (les statistiques parlent de 3 % de végétariens) puissent imposer leurs points de vue au plus grand nombre et surtout comment nos députés peuvent accepter ce type de proposition.

Le Comité pense également que dans les familles beaucoup de repas (notamment le soir dans les foyers) sont végétariens non par mode, mais par choix familial ou nécessité économique ...

Nous pouvons dès maintenant nous poser la question de l'équilibre alimentaire des enfants (beaucoup trouvent au restaurant scolaire ce qu'il peut leur manquer à la maison) »

Monsieur le Président propose de se mettre en conformité avec la Loi Egalim et de proposer un menu végétarien par semaine aux élèves. Les menus proposés semblent plus élaborés (crêpes au fromage, boulettes de légumes, etc...).

Monsieur le Président précise qu'il va rencontrer Madame TOINEAU tous les quatre mois environ pour faire le point sur la qualité des produits, le respect des livraisons, etc...

- Monsieur le Président informe l'assemblée que l'agent administratif du SIRP a été proposée au grade de rédacteur par sa collectivité principale, commune d'Ermenonville-la-Grande, dans le cadre de la promotion interne dérogatoire des secrétaires généraux de mairie. Il précise qu'il a accepté de nommer l'agent au grade de rédacteur lorsqu'il aura effectué sa période de stage (6 mois) dans sa collectivité principale.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Président donne des réponses sur le problème de discipline que le personnel du SIRP rencontre depuis l'année dernière. Pour respecter le secret professionnel, les échanges ne seront pas retranscrits. Monsieur le Président suit le dossier de près et organisera un rendez-vous avec les parents après les vacances scolaires pour faire un point sur les démarches prévues. Monsieur le Président expose à l'assemblée un autre problème survenu au restaurant scolaire mettant en cause un agent qu'il rencontrera demain, vendredi 25 octobre 2024, pour expliquer sa version des faits. Un rendez-vous sera fixé avec les parents et l'enfant concernée après les vacances scolaires.

La prochaine réunion du Conseil Syndical se réunira en décembre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h45.

Le Président, Mickaël TACHAT

La secrétaire de séance, Angélique DUBESSET



A blue ink signature of Angélique DUBESSET.

Présents :

BELLAMY André	
RENARD Annie	
LEBEAU-CORBONNOIS Elisabeth	
JOLY Amélie	
DE AGUIAR Séraphin	
DROCHON Véronique	

